

# *La Cour suprême du Brésil soutient les droits des indigènes à la terre*

---

Image not found or type unknown

La Havane, 22 septembre, (RHC)- La Cour suprême du Brésil s'est prononcée à la majorité ce jeudi en faveur des droits indigènes à la terre.

En l'occurrence, sept des onze juges ont invalidé le critère du "cadre temporel", défendu par le puissant lobby de l'agro-négoce. Ce critère ne reconnaît comme terres revenant de droit aux indigènes que celles

qu'ils occupaient ou revendiquaient officiellement au moment de la promulgation de la Constitution en 1988.

Mais les autochtones expliquent que certains territoires n'étaient plus occupés par eux à cette époque car ils en avaient été expulsés, notamment sous la dernière dictature militaire (1964-1985).

Si, au début de la séance, l'équilibre était en faveur des peuples originaires, la majorité de six s'est consolidée avec le vote de Luiz Fux et s'est élargie avec celui de Carmen Lúcia.

Une fois que le premier d'entre eux a rendu son verdict, des manifestations de liesse ont eu lieu à l'extérieur de la Cour suprême, où des indigènes de différentes ethnies attendaient des nouvelles du procès.

"Même si elles n'ont pas été délimitées, ces terres doivent bénéficier de la protection de l'État. C'est, à mon avis, l'interprétation la plus correcte de la Constitution", a déclaré Luiz Fux, auteur du sixième vote décisif.

Le vote implique qu'il n'est pas nécessaire de prouver que les peuples d'origine occupaient la terre au moment de la promulgation de la Constitution de 1988 pour avoir des droits sur la terre.

Il serait donc désormais inconstitutionnel d'établir ce critère.

Cependant, selon les experts, des désaccords persistent sur les réparations et les compensations pour ceux qui occupent des terres considérées comme des réserves, une question qui n'a pas encore été définie.

Les deux seuls magistrats favorables à la thèse défendue par l'agro-négoce ont été nommés par l'ex-président d'extrême droite, Jair Bolsonaro (2019-2022).

Ce dernier avait promis après son élection de ne "pas céder un centimètre de plus" aux peuples autochtones.

Les homologations de nouvelles réserves sont en effet restées à l'arrêt durant plus de cinq ans, jusqu'au retour au pouvoir du président de gauche Luiz Inacio Lula da Silva, qui en a légalisé six nouvelles en avril, puis deux autres début septembre.

Le Brésil compte plus de 700 réserves déjà délimitées, mais près d'un tiers d'entre elles n'ont pas encore été officiellement homologuées.

Les chiffres officiels montrent que les peuples indigènes du Brésil occupent 13,7 % du territoire national.

Source : Prensa Latina

---

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/334767-la-cour-supreme-du-bresil-soutient-les-droits-des-indigenes-a-la-terre>



**Radio Habana Cuba**